

Nogaro – Gascogne sans poids lourds

1re réunion publique



Nogaro – Gascogne sans poids lourds

La 1re réunion publique de la toute nouvelle association Gascogne sans poids lourds a eu lieu jeudi 15 mars 2018. Devant une nombreuse assistance. La création de cette association est la suite logique du succès de l'opération escargot du 7 novembre 2017, lancée par le collectif Stop camions.

En effet, depuis lors, la mobilisation va grossissant.

Gascogne sans poids lourds est bien décidée à rester mobilisée tant qu'elle n'aura pas obtenu satisfaction. Sa création résulte aussi de la décision d'agir dans un cadre « juridique, officiel et légal » en maintenant une représentation officielle auprès des élus locaux, régionaux et nationaux. Il y a deux co-présidents : Corinne Fournier (leader de Stop camions) et Jean-Étienne Meillan (1).

But de l'association

Son but : regrouper, avec le collectif, le plus grand nombre de riverains entre Barcelonne-du-Gers et Manciet. Son objectif : organiser toutes actions, manifestations, rassemblements et toutes concertations avec les personnes en charge du dossier et avec les élus pour mettre un terme à cette circulation traversant les villes et les villages de notre secteur.

Action actuelle et future

L'association ne parle pas de contournement de Nogaro, car cela ne réglerait pas le problème des autres villages. Elle lance une pétition (2), déjà en place chez les commerçants : au 15 mars, 900 signatures ont été déjà recueillies, ce qui est encourageant. Elle permettra d'obtenir un maximum de soutien et démontrera que l'association est déterminée à trouver, avec les élus, les moyens d'obtenir l'interdiction de la traversée des villages par les poids lourds transnationaux.

La pétition confortera les élus dans leurs démarches : ce sont eux qui trouveront la bonne solution.

Des dangers et des dommages quotidiens

La situation s'aggrave de jour en jour à cause de l'augmentation constante du transit international. Tous les villageois ont conscience des risques :

pour la santé des habitants,

la sécurité des enfants,

la dégradation du cadre de vie.

Des dommages économiques

L'association constate que la circulation massive de ces poids lourds (1000/jour), est non seulement nocive sur le plan humain, mais ne rapporte rien aux villages traversés et leur impose des coûts à cause de :

la détérioration des routes, visibles sur les 30 km de la RD 931 (les réparations sont financées par les impôts locaux),

la menace sur le marché immobilier,

les conséquences sur le tourisme.

C'est un argument de poids pour faire payer une lourde taxe aux transports internationaux : elle serait à même de rendre le trajet par autoroute plus compétitif.

Sachant que le prix actuel d'un PV ne rend pas le prix du péage de l'autoroute moins cher...

<https://lejournaldugers.fr/index.php/article/26072-nogaro-gascogne-sans-poids-lourds>

Situation actuelle

Le 16 novembre 2017, soit peu de jours après l'opération escargot, Philippe Martin, président du Conseil départemental et les maires riverains sont reçus chez le préfet et le 19 novembre à Paris chez la ministre des transports, Elisabeth Borne, où la délégation gersoise est constituée de Philippe Martin, des sénateurs Raymond Vall et Franck Montaugé, du député Jean-René Cazeneuve et de Christian Peyret, maire de Nogaro.

Le 31 décembre, en faisant ses adieux au Gers, le préfet Pierre Ory indique qu'il faut envisager le déclassement de l'itinéraire en question d'itinéraire à grande circulation en route départementale. Cette démarche est approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental le 2 février 2018. C'est l'objectif prioritaire de l'association.

Projets

Christian Clayzac, montre que les départements des Landes et de Gironde ne sont pas restés les bras croisés devant les mêmes problèmes. De nombreux arrêtés d'interdiction ont été pris par les élus. Dans un deuxième temps, la Fédération des transporteurs les a attaqués et en a fait supprimer plusieurs. Mais, dans un troisième temps, de nouveaux arrêtés, rédigés avec plus de soin, ont été pris et sont valides.

Maître Marianne Laborde-Guichené explique que les arrêtés, pour être valides, doivent répondre à certaines règles que seuls les cabinets spécialisés peuvent maîtriser. Il est faux de croire qu'un arrêté municipal doit être approuvé par le préfet. L'arrêté doit simplement lui être communiqué avant mise en vigueur. S'il n'est pas d'accord, il ne peut que l'attaquer au tribunal administratif.

Christian Clayzac note que le Conseil départemental a pris contact avec ses homologues des Landes sur cette question des arrêtés. Donc, cela bouge !

(1) Autres membres du bureau : Marianne Laborde-Guichené (avocate, vice-présidente), Georges Stachewsky (secrétaire), Bernard Barès (notaire, secrétaire adjoint), Jacques Barthe (trésorier), Bder Ed-dine Filali (trésorier adjoint) et Christian Clayzac (responsable des relations presse). Membres actifs de l'association : Martine Monge, Édith Goudier, Maryse Serp, Ginette Muradore, Philippe Bouniol, Michel Coulardeau et Hervé Dubiau. (2) Que l'on peut retrouver sur le site <https://www.change.org/>



Le bureau



Corinne Fournier et Jean-Étienne



Christian Clayzac au micro



Christian Peyret répond à une question



Me Marianne Laborde-Guichené